



Possibilité de changer horaire de travail pendant les vacances

Par **hanouna**, le **06/07/2017** à **21:56**

Bonjour,

J'ai 2 questions merci d'avance.

*je travaille à temps partiel dans un cabinet de radiologie: le lundi 9h 18h mercredi 9h 19h et jeudi 9h 12h mes horaires figures sur mon contrat de travail.

une collègue sera absente au mois d'Août mon employeur a décidé de me faire venir les lundis et mercredi à 8h30 au lieu de 9h et me faire partir à 18h au lieu de 19h le mercredi car il ferme le cabinet à 18h, ce qui ne m'arrange pas forcément.

Est il dans son droit ?

* j'ai commencé a travailler chez cet employeur au mois de mai 2016 et à la fin de ce mois donc mai 2016 il m'a retiré une journée de congés pour la pentecôte, je n'ai rien dis mais cela m'a paru bisar car je n'ai même pas eu le temps de cotisé une journée de congés et on me l'enlève ... Encore une fois est il dans son droit?

Je vous remercie de l'aide que vous m'apporterez
cordialement

Par **P.M.**, le **06/07/2017** à **22:41**

Bonjour,

L'employeur ne peut normalement pas modifier votre horaire de travail à temps partiel et sa répartition dans les jours de la semaine sauf dans les conditions prévues au contrat de travail mais il semble que ce soit quand même très léger...

Je présume que c'est pour remplacer la journée de solidarité que l'employeur vous a retiré une journée de congés payés mais normalement, il ne peut pas vous imposer cette pratique qui nécessite votre accord, il aurait dû vous proposer de travailler ce temps en plus sans être payée...

Par **hanouna**, le **07/07/2017** à **20:37**

je vous remercie de votre aide :)